

ANNEXE

Cahier des clauses particulières

Descriptif du séminaire de l'École de la GRH

Age et travail dans la fonction publique

I. CONTEXTE

L'École de la GRH a été créée en mars 2007 à l'initiative de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP – ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique). Elle concrétise la volonté de la DGAFP de s'engager dans des relations plus partenariales avec les ministères. De ce fait, l'École de la GRH n'est pas une nouvelle structure, mais un réseau ayant pour objectif d'améliorer la formation des agents qui travaillent, au sein des différents ministères, dans les différents secteurs de la gestion des ressources humaines (recrutement, GPEEC, gestion de carrière, formation, action sanitaire et sociale). In fine, il s'agit également d'être en capacité de doter les services en charge de la gestion des ressources humaines des outils nécessaires, en terme de formation, pour gérer les compétences.

L'École de la GRH a engagé trois chantiers qui répondent chacun à des enjeux stratégiques différents :

- La construction de référentiels de formation
- La labellisation d'actions de formations
- La mutualisation des pratiques à travers notamment l'organisation de rencontres professionnelles de praticiens en matière de RH et de formation

Les rencontres professionnelles ont mis à jour le besoin de développer d'autres modalités de travail permettant d'approfondir les questions soulevées lors des rencontres et qui ne peuvent, compte tenu du nombre de personnes dans la salle, être approfondies.

Le présent document décrit le dispositif de séminaire envisagé. Il s'agit d'un dispositif fondé sur le principe de la formation actions, permettant de développer et d'améliorer la réflexion et le partage de pratiques des ministères sur des problématiques touchant à la gestion des ressources humaines.

L'IRA de METZ en partenariat avec la déléguée régionale à la formation de la préfecture de la région Lorraine est volontaire pour expérimenter un premier séminaire sur **le thème « âge et travail dans la fonction publique »**. L'IRA de Metz assure la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

II. OBJECTIFS

Les objectifs du séminaire sont les suivants :

- ❖ Proposer aux participants un temps d'ouverture axé sur l'approfondissement de connaissances, des échanges d'expériences débouchant sur une réflexion d'ensemble sur le thème « âge et travail dans la fonction publique ».
- ❖ Elaborer un document final développant la problématique telle qu'elle aura été développée au cours du séminaire et débouchant sur des propositions opérationnelles incluant leur « mode d'emploi » dans l'administration.

III. LES ACTEURS A MOBILISER

Les participants

Le nombre de participants envisagés est évalué 20 responsables opérationnels RH, issus de l'inter région (zone de compétence de l'IRA de Metz), identifiés et « cooptés » par l'équipe projet :

- agents en charge de la thématique traitée,
- responsables de formation,
- responsables des ressources humaines et/ou ayant une expérience à partager sur le thème étudié.

Le prestataire

Chargé de la conduite opérationnelle du séminaire, le rôle du prestataire, est le suivant :

- Il anime le séminaire, coordonne les travaux et les intervenants, prépare la documentation remise aux participants ;
- Il propose à l'équipe projet le programme de travail;
- Il présente aux participants au séminaire les éléments théoriques et méthodologiques nécessaires au développement de la réflexion (état de l'art) ;
- Il propose les personnes susceptibles d'intervenir dans le cours du séminaire pour y présenter un retour d'expérience, une réflexion novatrice sur un point, une expérience étrangère ;
- Il analyse les débats à l'issue de chaque réunion enrichis de sa réflexion personnelle ;
- Il dresse un point d'étape à mi-parcours sur le document qui sera produit à l'issue du séminaire ;
- Il rédige le document définitif en tenant compte des observations des participants au séminaire.

Le prestataire est le garant de la qualité, notamment scientifique, des travaux.

L'équipe projet

L'équipe projet, qui assure la maîtrise d'ouvrage, se compose de :

- *Isabelle STOLL*, IRA de Metz Directrice de la formation continue et des coopérations
- *Sylvie MARX*, IRA de Metz – Adjointe formation continue
- *Marie-Laure DURAND*, Déléguée régionale à la formation de la Préfecture de la Région Lorraine
- *Thierry DELANOE*, DGAFP – Ecole de la GRH

IV. LA CONDUITE DU SEMINAIRE

Éléments généraux

- Le séminaire pourrait débuter en mai 2009
- Sa durée est à déterminer, mais il peut être envisager qu'il se déroule, par exemple, sur plusieurs mois (entre 9 et 12 mois) à raison d'une réunion mensuelle de trois heures environ (un jour fixe)

Schéma type d'une séance du séminaire

- présentation du compte rendu et de l'analyse de la réunion précédente
- intervention (présentation d'une expérience issues du secteur privé ou public)
- benchmark
- débats

Livrable

A l'issue du séminaire un document est produit présentant les grandes lignes de la thématique, les éléments de réflexion issus de l'examen des différents thèmes, les axes de réflexion suivis par le groupe et les propositions opérationnelles.

Les thèmes susceptibles d'être abordés au cours du séminaire seront définis en liaison avec le prestataire. Les thèmes suivants sont donnés **à titre d'exemples** et sans que l'ordre soit impératif :

1. Le senior : quel profil ?
2. La transmission des savoirs, la place des seniors
3. L'employabilité des seniors : le senior en tant que sachant, conseiller
4. L'employabilité des seniors : rebondir, évoluer, développer d'autres compétences, changer de métier
5. Les conditions de travail, l'organisation du travail : quelle spécificité pour les seniors
6. L'aménagement des fins de carrière
7. L'insertion des seniors arrivant en cours de carrière du fait de la suppression des limites d'âge dans les recrutements
8. La formation des seniors

VI Forme de réponse et délai

Les réponses devront parvenir à l'IRA de Metz pour le lundi 23 mars 2009

La proposition de prix doit faire apparaître la distinction entre coûts pédagogiques et coûts logistiques.

Pour sa part, l'École de la GRH s'engage :

- à éditer dans une des collections existantes ou à créer de la DGAFP, les productions issues du séminaire ;
- à promouvoir les travaux issus du séminaire dans diverses instances, comme par exemple le séminaire des secrétaires généraux et des directeurs de ressources humaines, l'École nationale d'administration dans le cadre des rencontres de l'encadrement supérieur, les instituts régionaux d'administration, etc.